

"Aluminium in Renovation Award" 2^{ème} édition - 2009

REGLEMENT DU CHALLENGE SNFA / PROMOTELEC

1. En marge du concours européen « **Aluminium in Renovation Award** » 2009, le *Syndicat National de la Construction des Fenêtres, Façades et Activités Associées* organise pour la France, en partenariat avec *Promotelec*, une compétition réservée spécialement aux meilleurs projets de rénovation en aluminium en cours d'obtention de label *Rénovation Énergétique* de *Promotelec* ou l'ayant obtenu. L'inscription au concours est gratuite.
2. Le **Prix Spécial SNFA/Promotelec** récompensera des projets dans la catégorie **Bâtiment résidentiel** (maison individuelle, immeuble collectif, habitat social individuel ou collectif,...).
3. Sont habilités à soumettre un projet, l'une ou l'autre des parties prenantes à ce projet : architecte, maître d'ouvrage, maître d'œuvre, bureau d'études, expert en rénovation énergétique (ERE) à condition d'être établi sur le territoire européen. Pour participer à cette sélection, le projet présenté doit être situé sur le territoire français métropolitain.
4. Les projets de rénovation présentés doivent être en cours de demande de label *Rénovation Énergétique* de *Promotelec* ou doivent l'avoir obtenu. Les porteurs des 10 premiers dossiers validés sur le plan technique seront récompensés par un prix de 500 €. Le meilleur projet sélectionné par le jury français recevra 1.000 € supplémentaires.
5. Concourent dans ce cadre des projets de rénovation, de réhabilitation et de restauration.
6. Les projets sont évalués et sélectionnés en fonction des critères suivants :
 - efficacité énergétique
 - usage significatif de l'aluminium dans le projet
 - qualité du design

- impact socio-économique
- valeur ajoutée au bâtiment d'origine

7. Le projet de rénovation doit être présenté par l'une au moins de ses parties prenantes : architecte, maître d'ouvrage, maître d'œuvre ou bureau d'études, expert en rénovation énergétique (ERE).

Jury

8. Un jury indépendant, composé de représentants du *SNFA* et de *Promotelec*, est chargé de la sélection au niveau national.

9. Le jury doit rédiger un rapport dans lequel il expliquera les raisons de ses choix.

Dossier de candidature

10. Le dossier de candidature doit se composer :

- du dossier de demande de label *Rénovation Énergétique* de *Promotelec*¹;
- du bulletin de participation au présent concours dûment complété et signé ;
- d'un ou plusieurs éléments de présentation visuelle du projet – photo, dessin, plan, maquette.

11. La date limite des participations est fixée au 15 octobre 2009, le cachet de la poste faisant foi.

Règles supplémentaires

12. En déposant un dossier à ce concours, les candidats reconnaissent avoir pris toutes les garanties pour libérer les organisateurs de toute contrainte relative aux droits de présentation, de communication et de reproduction concernant le matériel présenté (photos notamment), le projet lui-même ou les parties prenantes à ce projet (propriétaire, architecte, ...).

13. Les organisateurs et sponsors ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsables de la perte ou de l'endommagement du matériel envoyé par les candidats. Les dossiers de candidature qui ne rempliraient pas les conditions énumérées dans le présent règlement seront retournés à leur expéditeur.

14. Les décisions des juges sont souveraines et ne sauraient souffrir d'aucune contestation.

Retour des projets avant le 15 octobre 2009

à l'adresse suivante :

Gaëtan de Royer

C&I – "Aluminium in Renovation Award"

105, boulevard Haussmann – 75008 Paris

Tél. : 01 47 42 53 00 – fax : 01 47 42 24 11 – e-mail : g.deroyer@cominst.com

Pour télécharger le bulletin d'inscription :

<http://www.aluminium-award.eu/2009>

¹ Le dépôt des demandes s'effectue sur www.labelrenovationenergetique.promotelec.com